

[ORANGE] Négociation mobilité : la direction défend les accords déjà signés, sans proposer mieux !

MOBILITÉ : QUEL BILAN ?

La mobilité fonctionne bien dans le Groupe, mais plutôt des filiales vers la maison-mère, ce qui ne convient pas à la Direction. Les salariés le savent bien, la maison-mère offre un large éventail d'activités et, par voie de conséquence, un maximum d'opportunités. Par ailleurs, les salariés bénéficient en maison-mère d'avantages sociaux qui n'existent pas toujours en filiales.

A titre d'exemple, beaucoup de filiales n'offrent pas de Compte Epargne Temps (CET) à leurs salariés ! Alors que l' Accord Groupe sur l'Intergénérationnel propose un temps de respiration financé en partie par le CET. Est-ce bien normal ?

Pour la CFDT, négocier sur la mobilité nécessiterait de se mettre d'accord sur les avantages sociaux à généraliser dans le Groupe en France.

Dans le cas contraire, seul l'argent ferait la différence ! Mais aucune garantie d'augmentation de salaire n'est proposée par la Direction dans cette négociation

...

ENCORE DES PROMESSES

La Direction est ferme : « raccord de 2010 sur la mobilité (à l'initiative du salarié ou de l'entreprise) est valable et doit être appliqué ». Mais ce n'est pas en affirmant des évidences qu'elle masquera la faiblesse de ses propositions pour créer des droits nouveaux. Elle nous dit : « Un poste pourrait être publié sur plusieurs localisations ». À l'ère de la télé-activité (travail sur site distant), pourquoi la Direction se pose-t-elle encore la question et ne va-t-elle pas plus loin, comme d'autres entreprises ? « Les candidatures seraient examinées avec le souci de faire prévaloir la compétence sur la provenance (géographique ou

organisationnelle) ». Voilà un « souci » qui n'oblige en rien les recruteurs ... « Les offres de postes seront publiées sur deux niveaux de classification ». On se demande pourquoi ? Est-ce pour ne retenir que le candidat de niveau inférieur, en lui interdisant toute promotion possible à la prise de poste ? La CFDT attend des engagements.



MOBILITÉ : QUEL BILAN ?

■ La mobilité fonctionne bien dans le Groupe, mais plutôt des filiales vers le matricule, ce qui ne convient pas à la Direction. ■ Les salariés le savent bien, le matricule offre un large éventail d'activités et, par voie de conséquence, un maximum d'opportunités. Par ailleurs, les salariés bénéficient en matricule d'avantages sociaux qui n'existent pas toujours en filiale. ■ A titre d'exemple, beaucoup de filiales n'offrent pas de Compte Epargne Temps (CET) à leurs salariés. Alors que l'Accord Groupe sur l'Intéressement propose un temps de régularité financé en partie par le CET. Est-ce bien normal ? ■ Pour la CFDT, négocier sur la mobilité nécessiterait de se mettre d'accord sur les avantages sociaux à généraliser dans le Groupe en France.

Dans le cas contraire, tout l'argent ferait la différence ! Mais aucune garantie d'augmentation de salaire n'est proposée par la Direction dans cette négociation...

ENCORE DES PROMESSES

La Direction est ferme : « l'accord de 2003 sur la mobilité de l'industrie de salerie ne de l'entreprise est valable et doit être appliqué ». Mais ce n'est pas en affirmant des évidences qu'elle masque la faiblesse de ses propositions pour créer des droits nouveaux. Elle nous dit : ■ « un poste pourrait être publié sur plusieurs localités ». À l'ère de la télé-activité (travail sur site distant), pourquoi la Direction se pose-t-elle encore la question et ne va-t-elle pas plus loin, comme d'autres entreprises ? ■ « Les candidats seraient évalués ensemble avec le souci de faire privilégier la compétence sur la proximité géographique ou organisationnelle ». Voilà un « souci » qui n'oblige en rien les recruteurs... ■ « Les offres de postes seront publiées sur deux niveaux de classification ». On se demande pourquoi ? Est-ce pour ne retenir que le candidat de niveau inférieur, en lui interdisant toute promotion possible à la prise de poste ?

La CFDT attend des engagements.



ORANGE
PARFAIT POUR TOUS

FÉDÉRATION FSC
107 189 Avenue de la République - 75018 Paris
CFDT-CAMMIS.COM



Documents

[Négociation mobilité : la direction défend les accords déjà signés, sans proposer mieux !](#)